

TARIF 2019

MICRO CRECHE ASSOCIATIVE « *Ô paradis des tout-petits* »

Conditions de ressources 2019			
Nombre d'enfants à charge	Ressources inférieures à	Ressources ne dépassant pas	Ressources supérieures à
1 enfant	20755€	46123€	46123€
2 enfants	23701€	52670€	52670€
3 enfants	26647€	59217€	59217€
4 enfants	29593€	65764€	65764€

Nombre de jour(s) ou d'heure(s) par semaine	Tarif à l'heure		Tarif à l'heure		Tarif à l'heure	
	Habitants de Bourron Marlotte	Habitants hors commune	Habitants de Bourron Marlotte	Habitants hors commune	Habitants de Bourron Marlotte	Habitants hors commune
1 jour ou 2 demi-journée (4h à 10h/j)	9,45€	9,67€	9,84€	9,95€	9,90€	10€
2 jours ou 4 demi-journées (11h à 23h/s)	8,25€	8,90€	9,20€	9,38€	9,50€	9,70€
3 jours (24h à 31h/s)	7,35€	8,23€	8,19€	8,67€	8,40€	8,91€
4 jours (32h à 40h/s)	6,75€	7,50€	7,52€	7,96€	7,50€	8,18€
5 jours (41h à 50h/s)	6,15€	6,80€	6,85€	7,25€	7,05€	7,45€

Montant maximum de l'aide de la CAF/MSA pour un remboursement PAJE. Un minimum de 16 h par semaine doit être effectif au sein de la micro crèche pour à cette aide. Les familles en congés parental ne peuvent pas en bénéficier.

Ce montant varie selon le nombre d'heures réalisées dans le mois, l'âge de l'enfant. Un minimum de 15 % des frais restera à la charge de la famille.

Enfants de moins de 3 ans	857.27€/mois	739.00 €/mois	620.76 €/mois
---------------------------	--------------	---------------	---------------